

DICRIM

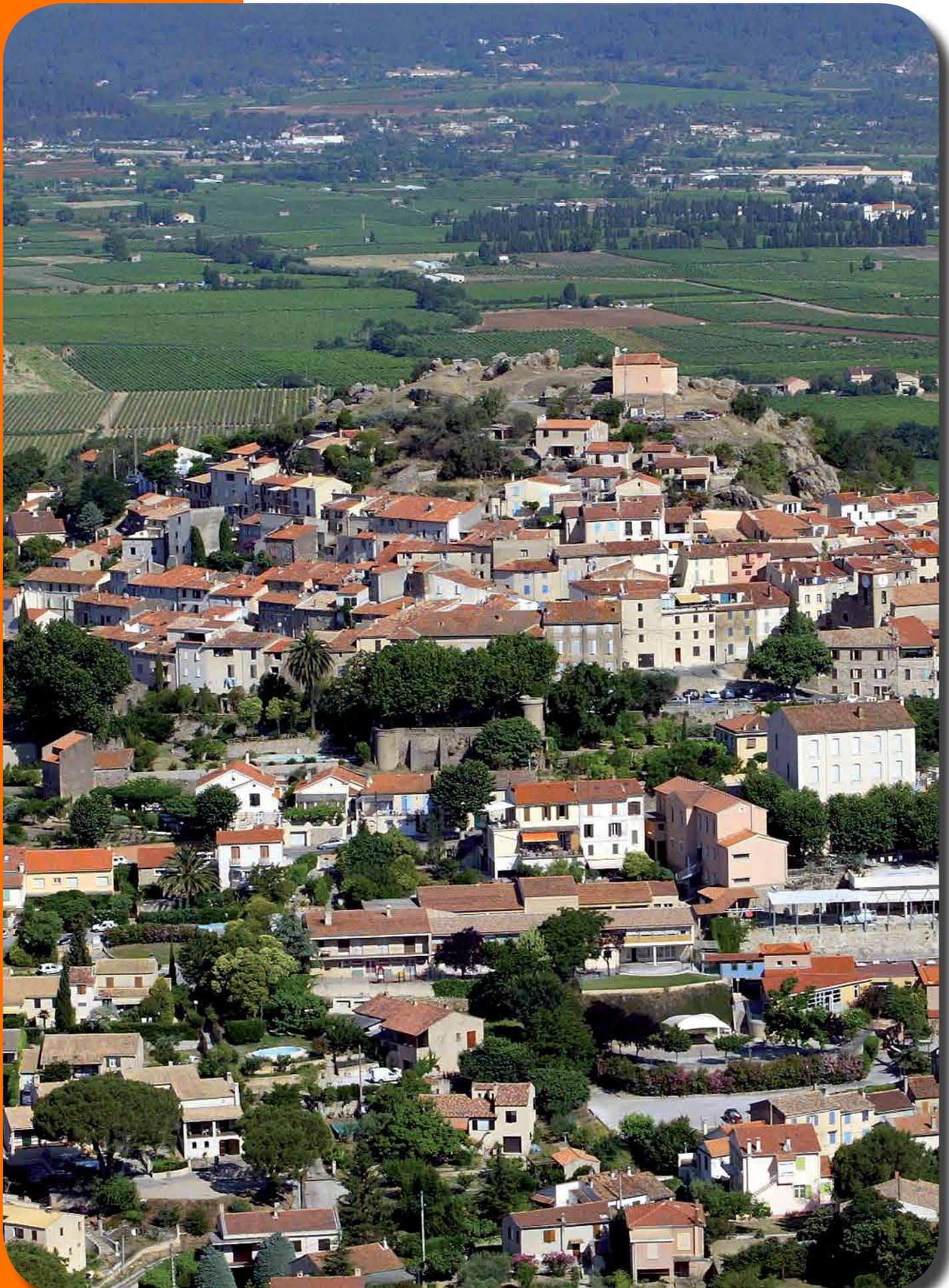


Document d'Information Communal des Risques Majeurs naturels et technologiques



PIERREFEU-DU-VAR





Mars 2019



LE MOT DU MAIRE

PRÉVOIR, INFORMER, ORGANISER pour PROTÉGER la population.

C'est ce qu'il incombe au Maire de faire.

Ainsi, il a été rédigé le **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**, lequel, à partir des risques connus, prépare une organisation permettant la mise en place d'une cellule de crise chargée de mobiliser tous les moyens inventoriés sur la commune dans les meilleurs délais possibles.

Cependant, la protection première reste toujours l'action des personnes directement impliquées.

C'est la raison pour laquelle nous avons préparé, à votre usage, un **DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS «D.I.C.R.I.M.»** que je vous invite à lire attentivement et à faire lire à votre entourage.

Ce document vous permettra de connaître les risques encourus dans notre commune et de savoir la conduite à tenir lorsque le risque devient une réalité.

De votre capacité à avoir une action préventive et à réagir efficacement en cas de danger imminent dépend aussi l'efficacité du dispositif tel qu'organisé par le Plan Communal de Sauvegarde.

Patrick MARTINELLI

PRÉSENTATION

Les derniers événements météorologiques, la multiplication des accidents, la prise de conscience générale des risques existants sur l'ensemble du territoire ont conduit les services de l'État à établir pour chaque commune son inventaire des risques.

L'identification de ces risques nous a amenés à élaborer notre **Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)** lequel définit l'organisation à mettre en oeuvre au niveau de la commune pour faire face à toute catastrophe, qu'elle soit d'ordre technologique ou naturel.

Dès lors, le Maire se devait de faire connaître aux Pierrefeucains non seulement les risques encourus sur le territoire de Pierrefeu mais aussi, en regard, les moyens de prévention et de protection organisés par la commune et d'indiquer à chacun les comportements adéquats qu'il convient d'adopter non seulement lors d'une catastrophe mais en amont pour prévenir le risque.



LES RISQUES

1. les feux de forêt
2. les inondations
3. le risque dû à la dilatation et à la contraction des argiles
4. le risque sismique
5. les transports de matières dangereuses

Dans les pages qui suivent, vous prendrez connaissance des actions préventives de la commune ainsi que des préconisations et consignes de nature à vous aider à faire face à toute situation de catastrophe qu'elle soit naturelle ou technologique.

Nous vous invitons à lire attentivement cette brochure, à la communiquer à votre entourage et à la conserver.

Si vous égarez le D.I.C.R.I.M. (**Document d'Information Communal des Risques Majeurs naturels et technologiques**) sachez qu'il est à votre disposition à l'accueil de la Mairie ainsi que sur le site Internet de la commune

www.pierrefeu-du-var.fr

en suivant le chemin d'accès suivant :

Au quotidien -> Sécurité et prévention -> DICRIM

L'ALERTE

L'alerte a pour but d'informer l'ensemble de la population de la façon la plus rapide possible. Pour cela il existe plusieurs moyens. Certains sont mis en oeuvre par la préfecture et d'autres par la commune.

Ces différents moyens peuvent être mis en oeuvre de façon conjointe.

Au niveau préfectoral :

- **La sirène** : les services préfectoraux peuvent déclencher une alerte sur l'ensemble du département au moyen de sirènes placées dans chaque commune. Vous pouvez entendre l'essai de cette sirène effectué le premier mercredi de chaque mois à midi.

Au niveau communal :

La commune dispose de plusieurs moyens afin d'informer la population :

- une **sirène**.
- des **porte-voix mobiles**.
- **Radio-Pierrefeu** (depuis le site de la commune et via l'application mobile Android).
- le **site Internet** de la commune (www.pierrefeu-du-var.fr)
- l'envoi de **mails** (pour les personnes inscrites volontairement).
- l'envoi de **SMS** (pour les personnes inscrites volontairement).

Moyens d'information :

Lors du déclenchement d'une alerte, des informations pourront être transmises à la population par les radios locales :

- France Bleu Provence (102.3).
- France Inter (91.4).
- France Info (105.8).



Signal National d'Alerte

Son modulé



Signal National de fin d'Alerte

Son continu



Où trouver l'information ?

<http://vigilance.meteofrance.com/>

08.99.71.02.83

ALERTES MÉTÉOROLOGIQUES

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement «ordinaires» deviennent extrêmes et ravageurs.

On peut retrouver :

- Les orages et pluies diluviennes
- La canicule
- Les vents violents
- La neige/le verglas
- Le grand froid

Parfois abusées par leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire, randonneur mal informé...

Information sur vigilance météo

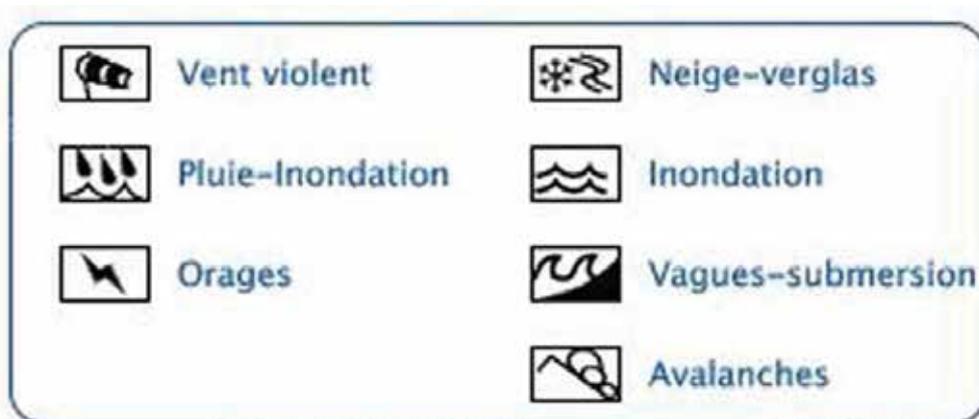
La circulaire du 28 septembre 2001 définit 4 niveaux de vigilance

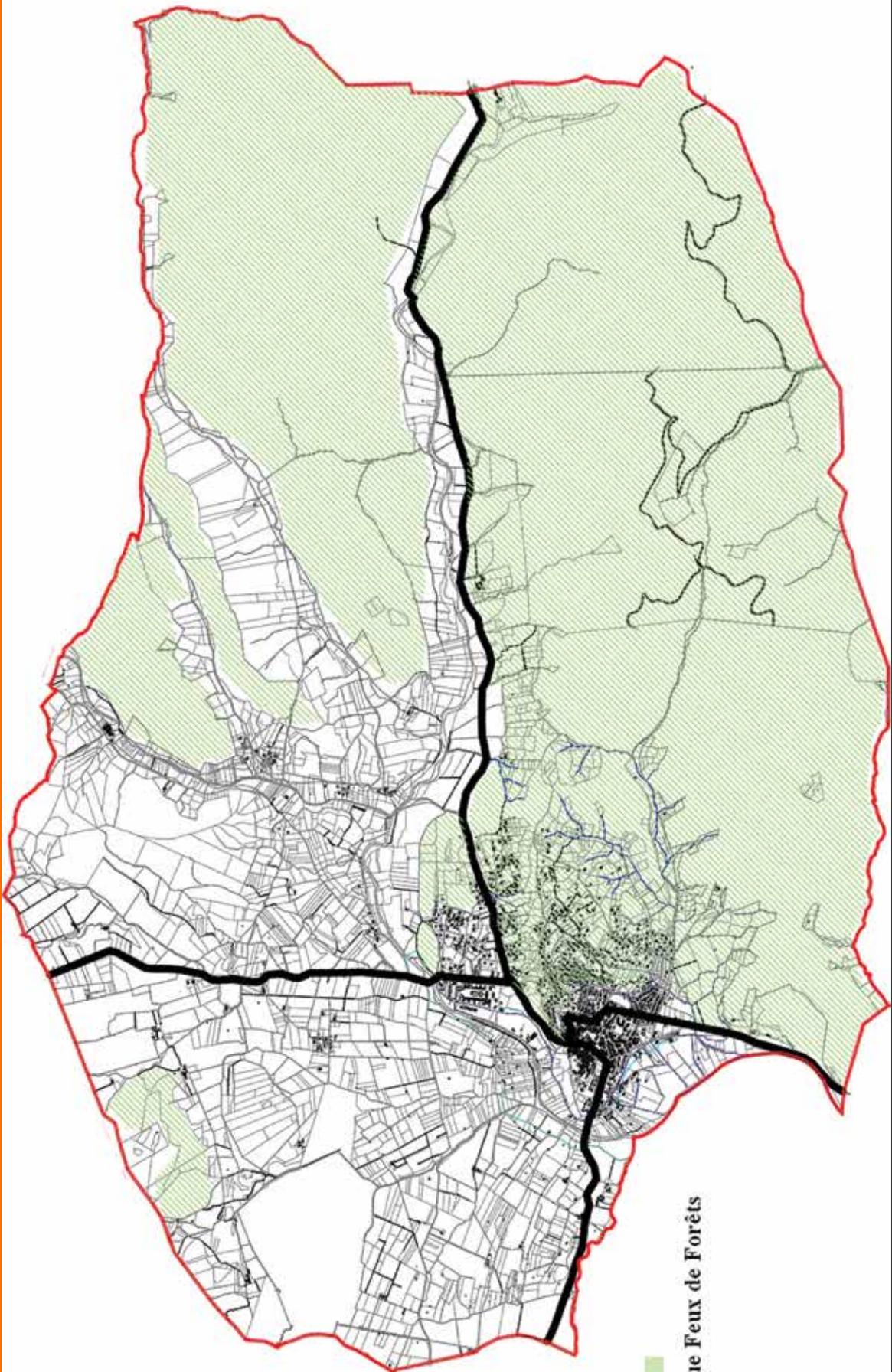
Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau. Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Pas de vigilance particulière.





 Risque Feux de Forêts



RISQUE FEU DE FORÊT

La commune

La moitié de la surface de la commune est constituée de forêts. La commune se trouve aux portes du massif des Maures avec une superficie de forêt d'environ 3000 hectares. La commune a été touchée par de grands incendies de forêt en 1972 (46 ha), 1985 (86 ha), 1986 (535 ha) et 1990 (1456 ha).

Prévention sur la commune

Une gestion des aménagements pour l'amélioration des espaces boisés est prévue aux termes du plan de débroussaillage et d'aménagement forestier. La commune adhère également au Comité de Secteur suivant la convention signée avec le Conseil Général du Var.

CONSIGNES

Avant :

- Débroussailliez autour de votre habitation.
- Ne stockez pas de combustible à proximité de votre habitation (bois, gaz, fuel...).
- Prévoyez des moyens de lutte (points d'eau, matériel..).

Pendant :

- Suivez les consignes des secours.
- Fermez les vannes de gaz.
- Fermez les volets, ouvrez votre portail, bouchez toutes les entrées d'air avec des chiffons mouillés.
- Enfermez-vous dans une habitation en dur et attendez les instructions des secours.
- N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers afin de choisir le moment opportun et de savoir vers où vous diriger.
- Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt.

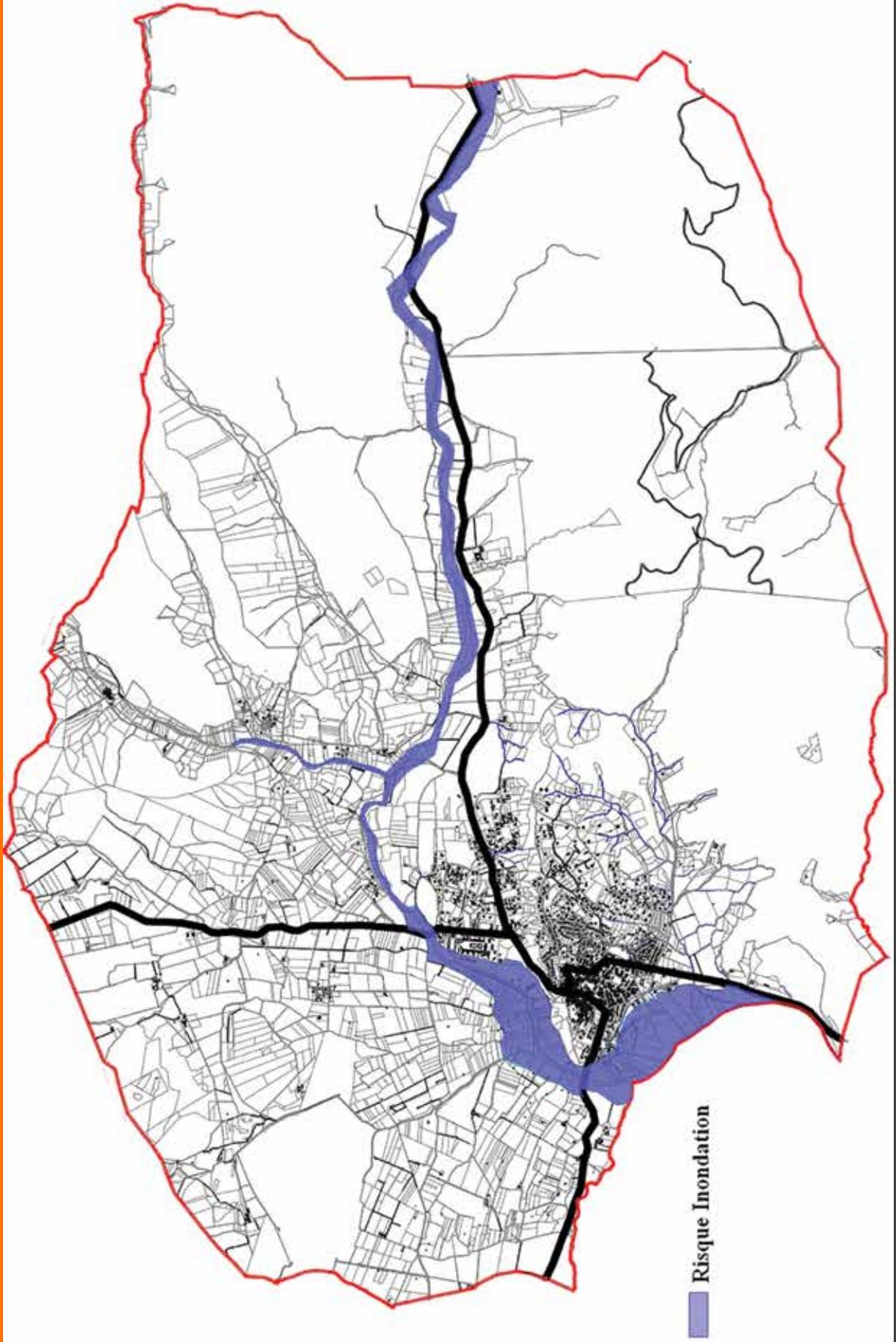
Après :

- Éteignez les foyers résiduels.
- Inspectez votre habitation.
- Arrosez la végétation autour de chez vous.

Où trouver
l'information ?

www.var.gouv.fr





RISQUE INONDATION

Sur la commune

Dans la commune serpentent plusieurs cours d'eau ainsi que des ruisseaux pouvant, lors de fortes pluies, inonder des zones habitées. Les inondations sur la commune surviennent généralement suite à de fortes précipitations de longues durées ou de violents orages, elles sont de ce fait, soudaines et rapides. En septembre 1982, janvier 1999, novembre 2011 et janvier 2014 : inondations et coulées de boue.

Prévention sur la commune

La commune adhère au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau qui, par une déclaration d'Intérêt Général, entretient les berges des cours d'eau dans toutes les parties communales suivant un plan pluriannuel. Les zones à risques sont pourvues de signalisations et de barrières.

De nombreux quartiers sont à proximité d'un cours d'eau

Cours d'eau du **Réal Martin**, cours d'eau du **Réal Collobrier**, cours d'eau du **Merlançon**, ruisseau du **Traversier**. Lors d'épisodes pluvieux importants, plusieurs de ces cours d'eau ou ruisseaux, peuvent sortir de leurs lits respectifs simultanément.

CONSIGNES

Avant :

- Dans les zones à risques ne réalisez pas d'aménagement pouvant faire obstacle à l'eau.

Pendant :

- Ne restez pas dans votre véhicule, il risque d'être emporté.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- Fermez les portes, les fenêtres, soupiraux et aérations.
- Fermez le gaz et l'électricité.
- Montez à pied les étages.
- Protégez vos meubles, objets précieux et vos documents essentiels.
- Écoutez la radio, ne téléphonez pas.
- Respectez les consignes de sécurité, en cas d'évacuation dirigez-vous vers le centre d'hébergement indiqué par les pompiers.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, inutile de les exposer au danger, les enseignants s'en occuperont, il faut leur faire confiance. Ils appliqueront les consignes du Plan Particulier de Mise en Sécurité (propres aux établissements scolaires).

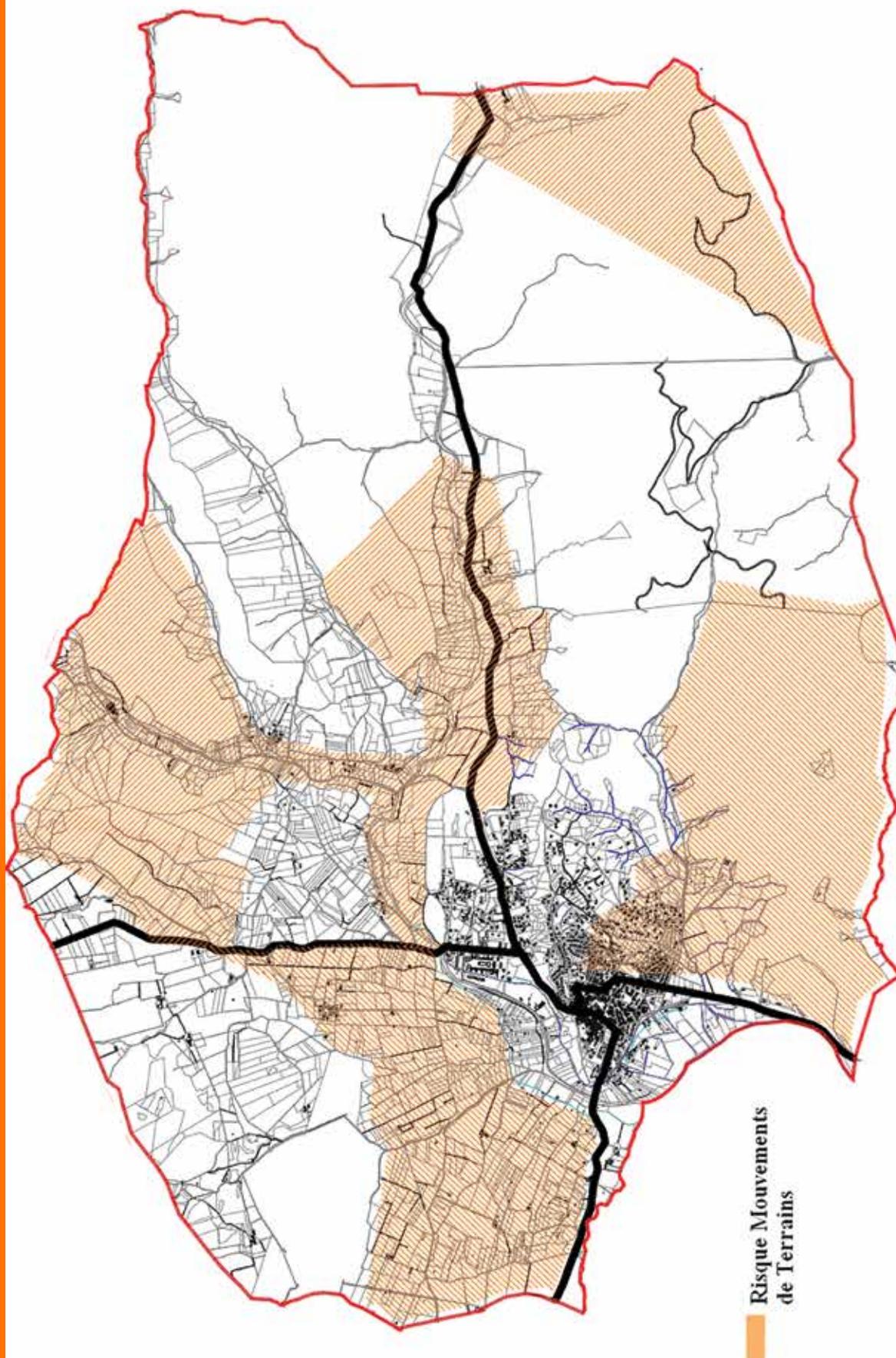


Où trouver

l'information ?

www.smbvg.fr







RISQUE SISMIQUE

La commune est classée en risque sismique faible.

CONSIGNES

Avant :

- Respectez les règles de construction.

Pendant :

Restez où vous êtes :

- **À l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur porteur, une colonne porteuse, abritez-vous sous un meuble solide.
- **À l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer. Éloignez-vous des bâtiments, pylônes et arbres.
- En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.
- N'allumez pas de flamme.

Après :

- **À l'intérieur** : évacuez les bâtiments et n'y retournez pas.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Après la première secousse, prenez garde aux éventuelles répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne prenez pas l'ascenseur pour quitter l'immeuble.
- Vérifiez l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrez les fenêtres, les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.
- **À l'extérieur** : ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.
- Écoutez la radio : France Bleu Provence (102.3) et Radio-Pierrefeu, les meilleurs moyens d'être informé. Respectez les consignes des autorités.





RISQUE CONTRACTION DES ARGILES

En cas de construction sur un sol argileux, les risques d'apparition de désordres graves dans l'habitation surviennent lorsque de fortes pluies (dilatation des argiles), succèdent à des périodes de sécheresse (contraction des argiles).

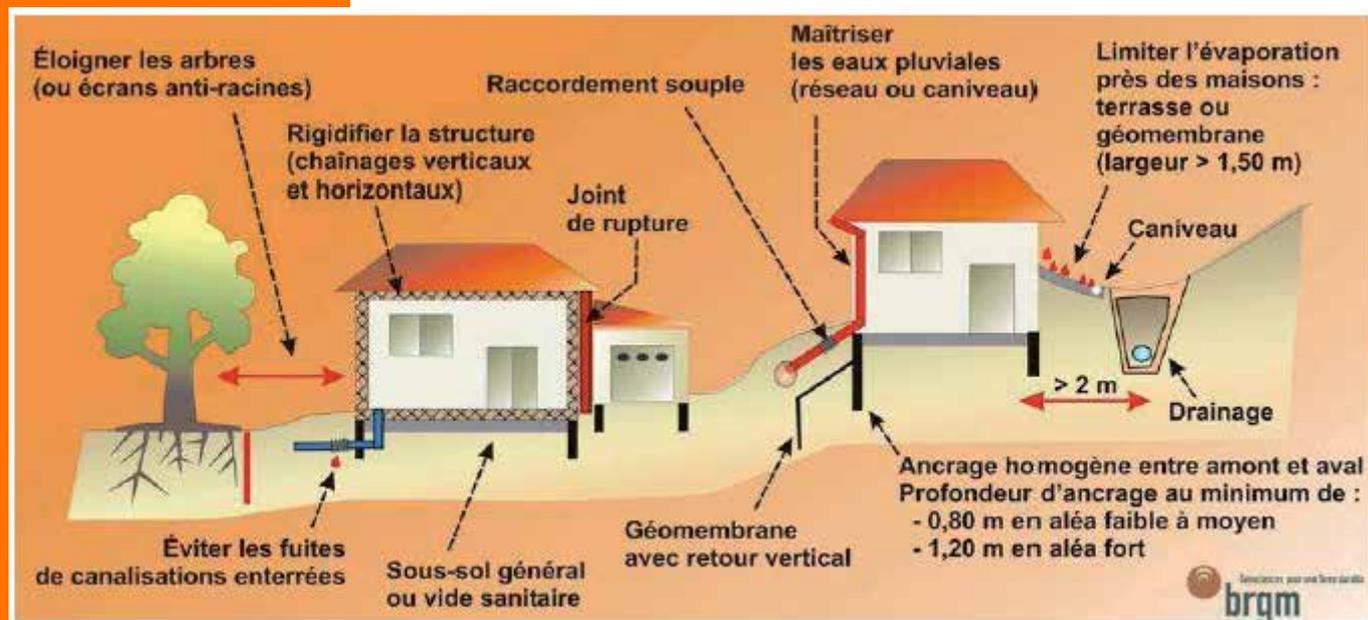
CONSIGNES

Les précautions à prendre sont de deux ordres :

- Respectez les préconisations du permis de construire (notice spécifique).
- Lors de la plantation d'arbres, respectez les distances d'éloignement recommandées.

Pour les bâtiments déjà construits :

- Une notice particulière est à votre disposition au service de l'urbanisme de la mairie. Elle vous propose les solutions de nature à écarter le risque.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

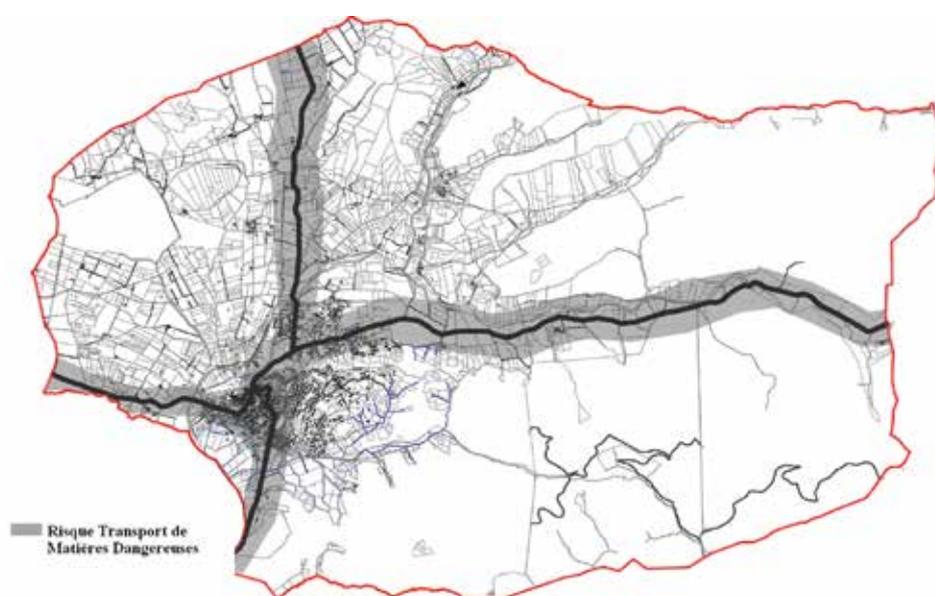
Sur la commune

Deux routes départementales traversent le territoire communal et en particulier dans son centre : les routes départementales **RD12** et **RD14**.

Le réseau routier constitue, de ce fait, un risque relatif au transport routier de matières dangereuses.

Prévention sur la commune

Projet de voie de contournement du village qui limitera l'exposition à ce risque.



CONSIGNES

- Ne fumez pas.
- Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, inutile de les exposer au danger, les enseignants s'en occuperont, il faut leur faire confiance. Ils appliqueront les consignes du Plan Particulier de Mise en Sécurité (propre aux établissements scolaires).
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
- Écoutez la radio : France Bleu Provence (102.3) et Radio-Pierrefeu, les meilleurs moyens d'être informé. Respectez les consignes des autorités.
- Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



CONTACTS UTILES

Mairie : 04.94.13.53.13
www.pierrefeu-du-var.fr

Pompiers : 18 ou 112

Police Municipale : 04.94.58.39.54

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Dépannage E.D.F. : 0810.333.083

Dépannage gaz : 0810.433.083

Service de l'eau mairie : 04.94.13.53.07

Météo France : 08.99.71.02.83 (Var)



**Mairie de Pierrefeu-du-Var Place Urbain
Sénès 83390 Pierrefeu-du-Var**

Tél : 04.94.13.53.13 - Fax : 04.94.13.53.00

Site Internet : www.pierrefeu-du-var.fr